

**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)**  
**Direction des Études économiques (DEE)**  
**Service d'analyse de politique fiscale (SAPF)**

**BULLETIN FISCAL 2013**



**DOCUMENT FINAL**

**Juin 2013**

PRINCIPALES ABRÉVIATIONS.....	3
I. INTRODUCTION .....	4
II. CONTEXTE DES FINANCES PUBLIQUES.....	4
III. PRESSION FISCALE ET ORIGINE DES RECETTES.....	8
IV. STRUCTURE DES RECETTES FISCALES .....	11
V. PERFORMANCE, CONCENTRATION, DISPERSION ET ÉLASTICITÉ DES TAXES...15	
VI. DEPENDANCE DES RECETTES .....	22
VII. ÉROSION FISCALE .....	24
CONCLUSION .....	26
ANNEXE : DONNÉES FISCALES HISTORIQUE.....	28

## Tableaux

1. Performance des six principales taxes .....	15
2. Exemples de taxes de faible performance .....	19
3. Élasticités des grands impôts et taxes .....	21
4. Érosion de la TCA interne .....	24

## Graphiques

1. Évolution des finances publiques haïtiennes .....	6
2. Taux de pression fiscale dans divers pays comparables.....	9
2. Taux de pression fiscale en Amérique Latine et en Haïti.....	10
3. Ventilation des recettes AGD/DGI.....	11
4. Structure des recettes fiscales .....	14
5. Part moyenne des principales taxes dans les recettes .....	17
6. Part des six principaux impôts dans les recettes .....	18

## Encadrés

De 2000 à 2011 : Une difficile décennie de finances publiques en trois temps .....	7
--	---

**PRINCIPALES ABRÉVIATIONS**

AGD	Administration Générale des Douanes
APU	Administration Publique
CARICOM	Marché Commun des Caraïbes
DEE	Direction des Études Économiques
DD	Droits de Douane
DGI	Direction Générale des Impôts
FMI	Fonds Monétaire International
FV	Frais de Vérification
IRPP	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques
IRS	Impôts sur le Revenu des Sociétés
M	Millions
Mds	Milliards
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
ONG	Organisation non Gouvernementale
PIB	Produit Intérieur Brut
SAPF	Service d'Analyse de Politique Fiscale
TCA	Taxe sur Chiffre d'Affaires

## I. INTRODUCTION

1.- Le « *Bulletin fiscal* » entend suivre les différents mouvements constatés au niveau du régime fiscal existant de manière à identifier les principales lignes de force de l'évolution de la fiscalité et de proposer des pistes de solutions aux problèmes inhérents à l'application de la politique fiscale. Entre autres, son objectif est de commenter l'évolution récente de la fiscalité haïtienne dans un contexte plus vaste des finances publiques du pays. Il s'adresse principalement aux décideurs publics du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), mais aussi à l'ensemble de la fonction publique et aux contribuables, afin de donner un sens à l'effort fiscal demandé à tous les citoyens haïtiens. Le Bulletin interpelle également les investisseurs étrangers en leur donnant une idée globale et claire de la situation fiscale haïtienne, de son passé et de ses principaux défis. Il permet donc (sans engager le MEF) de bien préciser la place de la fiscalité dans le climat des affaires.

2.- Le *Bulletin* est une publication annuelle du MEF. Il sera publié au milieu de chaque année fiscale, une fois les données fiscales annuelles disponibles. Il peut toutefois donner lieu à des publications *ad hoc*, si les circonstances le justifient. Il va sans dire que si certains aspects du *Bulletin* seront constants d'une publication à l'autre, les circonstances pourront justifier une emphase différente d'année en année.

3.- Ce premier *Bulletin* aura une envergure un peu plus large que les publications suivantes. Il se propose en effet de faire une analyse (2000 à 2011) des finances publiques et d'avancer différentes pistes pour comprendre les causes de l'évolution récente de la fiscalité haïtienne. Ce bulletin se présente en plusieurs sections. La première section traite du contexte des finances publiques haïtiennes depuis 2000 et de ses principaux défis. Celle-ci donne un aperçu des contraintes macroéconomiques qui pèsent sur les finances publiques et cadre donc les sections suivantes qui porteront sur l'ampleur des recettes (part dans le PIB) et de leur composition (taxes directes vs. taxes indirectes, parafiscalité, etc.) dans les deuxième et troisième sections. Les questions plus techniques de la performance de la fiscalité (ponction effective de l'assiette), de sa concentration, du rôle des entreprises, de l'érosion fiscale et de l'élasticité des principaux impôts et taxes seront abordées dans les sections suivantes.

## II. CONTEXTE DES FINANCES PUBLIQUES

4.- Les finances publiques haïtiennes sont caractérisées de 2000/01 à 2010/11 par une augmentation des recettes ayant principalement servi à éliminer le déficit, qui était auparavant alimenté par du financement interne. La principale conséquence de cette évolution est que le niveau des dépenses publiques a pratiquement stagné au cours de la période, passant de 10,8 % à 11,3 % du PIB, pendant que les recettes augmentaient fortement de 7,6 % à 11,9 % du PIB (Graphique 1). En d'autres termes, le fardeau fiscal du contribuable haïtien a augmenté de plus de 50 % alors que le niveau des services n'a pratiquement pas bougé.

5.- Une autre caractéristique importante de la dernière décennie est la chute spectaculaire de la dette. Celle-ci est passée de 60,9 % à 12,2 % du PIB en 8 ans. Cette chute est,

en grande partie, due aux diverses remises de dette dont a bénéficié le pays, mais aussi au remboursement de la dette interne (voir le financement interne qui devient négatif sur le Graphique 1). La baisse de la dette est également due au remboursement net de la dette extérieure sur l'ensemble de la période 2001/10-2010/11. Haïti a donc consacré des sommes substantielles au remboursement de ses dettes internes et externes au cours des dernières années.

**6.- Le financement externe a aussi connu une expansion significative depuis 2003/04, de pair avec une embellie de la croissance.** Alors qu'il était pratiquement nul de 2000/01 à 2003/04, il est graduellement passé à 1.4 % du PIB en 2010/11. Cette augmentation du financement extérieur est essentiellement due aux dons, dont le niveau s'est fortement accru à partir de 2004/05 et encore plus avec le séisme<sup>1</sup>. Cette augmentation est allée de pair avec un renversement des chiffres sur la croissance du PIB réel, qui est passé d'une moyenne de -1,15 % sur la période 2000/01-2003/04 à 2,22 % de 2004/5 à 2008/09<sup>2</sup>.

**7.- En bref, l'augmentation continue de la pression fiscale et l'embellie macroéconomique et des dons dans la deuxième moitié de la dernière décennie n'ont pas profité à la population haïtienne, qui a de plus été assommée par le séisme à la toute fin de la période.** Une telle évolution n'est pas sans nourrir le cynisme de la population à l'endroit de la chose publique et la principale priorité des gestionnaires des finances publiques doit être d'augmenter le niveau des dépenses publiques pour une population dont les besoins sont immenses et les frustrations grandissantes définies à la mesure des perturbations politiques et géologiques (Encadré 1).

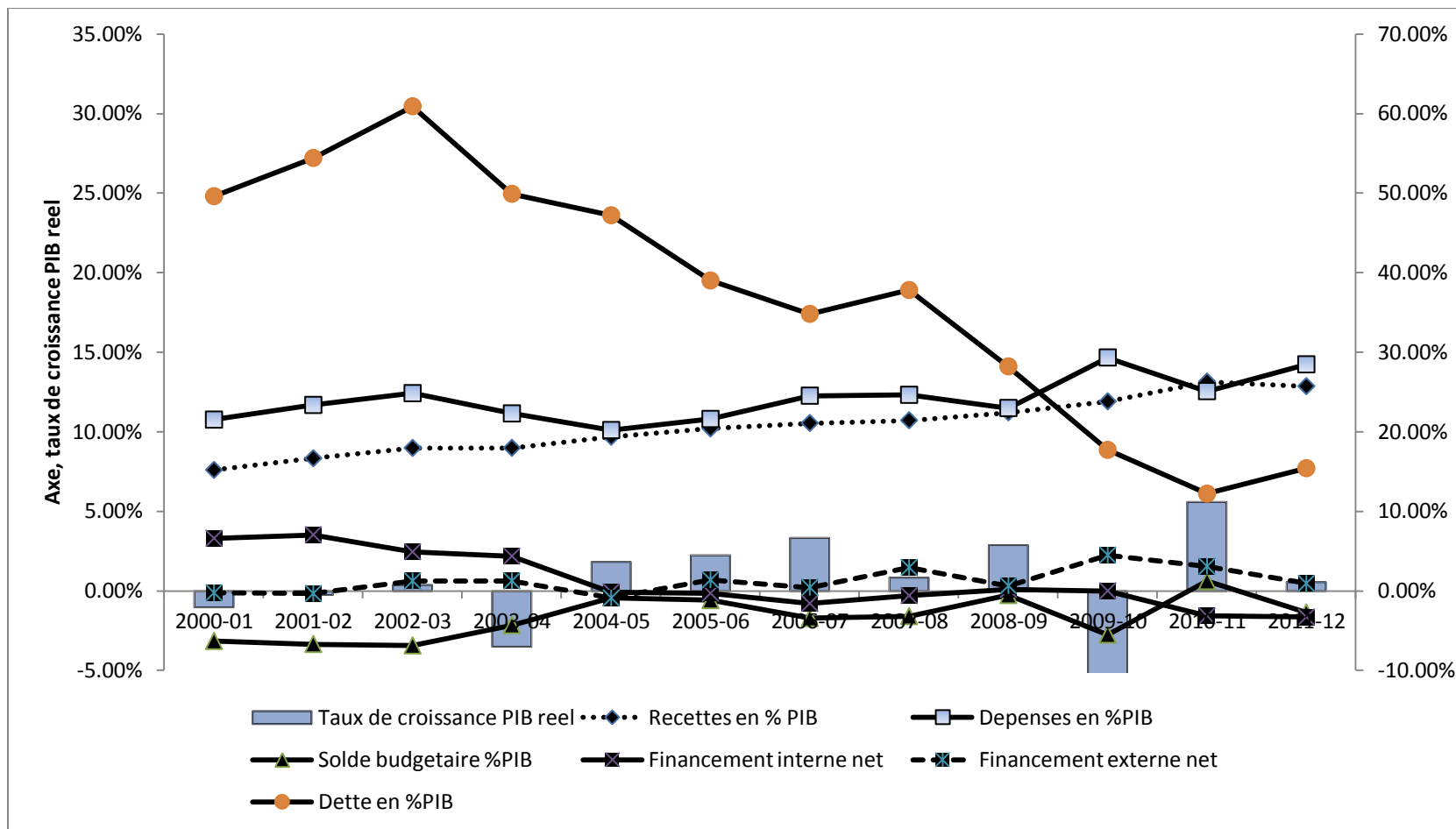
**8.- L'augmentation des dépenses ne peut être financée que par une augmentation radicale des revenus fiscaux de l'État.** L'augmentation du niveau de vie des Haïtiens nécessite un renforcement de la sécurité publique, des services de santé, d'éducation, des infrastructures publiques, etc. Il est difficilement concevable que de tels services puissent être offerts sans que les dépenses ne soient d'au moins 20 % du PIB, soit près du double du niveau actuel. Tel que clairement illustré par le Graphique 1, seules deux sources de revenus peuvent contribuer à financer une telle hausse, soit la dette, dont le niveau est maintenant très faible, mais d'abord et avant tout les recettes de l'État. Les dons, bien qu'utile ponctuellement, ne sont ni assez élevés, ni assez prévisibles pour financer une croissance à long terme. La dette comporte également des limites et ne devrait être utilisée que pour financer les actifs de long terme. La hausse radicale des recettes autonomes de l'État est donc une priorité nationale extrêmement urgente et doit être au cœur de toute réforme des finances publiques.

---

<sup>1</sup> La part des dons dans les ressources totales utilisées en Haïti s'est fortement accrue en 2009/10, passant de 6 % en 2008/09 à 16% en 2009/10 au détriment des recettes fiscales dont l'importance a baissé de 9 points de pourcentage. Les dons ont ensuite diminué de 6 points de pourcentage passant de 16% des ressources à 10% en 2010-11.

<sup>2</sup> L'analyse laisse de côté les chiffres de 2009/10 et 2010/11, fortement influencés par le séisme de janvier 2010.

**Graphique 1. Évolution des finances publiques haïtiennes (2000/01 – 2011/12)**



Source : Données AGD, DGI, MEF

**9.- Il existe deux façons d'augmenter les recettes autonomes de l'État.** D'une part, la politique fiscale peut être changée. Celle-ci consiste en la définition des assiettes et des taux : les assiettes fiscales sont-elles bien définies? Existe-t-il des assiettes fiscales qui ne sont pas taxées? Les agents économiques peuvent-ils supporter des taux plus élevés? D'autre part, l'administration fiscale peut être réformée. Celle-ci consiste en l'ensemble des mécanismes institutionnels chargés d'appliquer la politique fiscale. En d'autres termes, les services fiscaux sont-ils capable de contrôler l'assiette prescrite par la politique fiscale et de la taxer aux taux prescrits? L'État haïtien poursuit ici une stratégie double visant à simplifier au maximum la politique fiscale et à réformer l'administration fiscale afin d'étendre son contrôle de l'assiette<sup>3</sup>.

#### **Encadré 1. 2000 à 2011 : une difficile décennie de finances publiques en trois temps**

L'évolution des finances publiques haïtiennes au cours de la dernière décennie a connu de fortes discontinuités, ce qui en rend l'analyse plus difficile. On distingue trois périodes.

La période de 2000/01 à 2002/03 a été marquée par une grave crise sociopolitique. Au cours de cette période, l'État a vu ses dépenses totales passer de 10,8 % à 12,4 % du PIB alors que les recettes passaient de 7,6 % à 9,0 % du PIB, d'où une légère augmentation du déficit, qui était alors presque exclusivement financé sur le marché intérieur. Le niveau de la dette s'est donc logiquement accru du cumul des déficits, soit de 10 % (Graphique 1). Une telle détérioration des finances publiques est rendue évidente par le ratio de couverture des dépenses budgétaires qui était estimé à 72.3 % en 2002/03 : pour cet exercice, 27.7% des dépenses totales de l'État n'étaient pas couvertes par ses recettes.

L'exercice 2004/05 à 2008/09 marque un retour à une situation politique plus calme, d'où une relative bonne tenue des finances publiques. La période est d'abord marquée par un ajustement important du niveau des dépenses qui se sont repliées de 12,4 % du PIB en 2002/03 à 10,1 % en 2004/05, ramenant ainsi le déficit de 3,5 % à 0,4 % en à peine deux ans. Si pour cette année, de façon relative, on pouvait qualifier l'État d'accuser une légère prudence au niveau de ses dépenses, il n'est cependant pas aussi vrai pour les années 2005-06 et 2006-07 pour lesquelles les dépenses budgétaires ont progressé respectivement à 10.8 % et 12,3 % du PIB. En conséquence, le solde budgétaire de l'exercice 2005-06 était passé de 0.6% du PIB à 1.7% en 2006-07. La situation demeurait toutefois largement sous contrôle, le niveau des dépenses publiques se stabilisant au cours des deux années suivantes et les recettes continuant à augmenter. Une légère croissance s'installait également et les dons extérieurs atteignaient une certaine vitesse de croisière.

Les exercices 2009/10 et 2010/11 sont fortement marqués par le séisme du 12 janvier 2010. Les recettes de 2009-10 étaient estimées à 31 425 millions de gourdes, soit 12% du PIB de l'exercice. Pour ce même exercice, 19% des ressources totales de l'Etat étaient des dons destinés à appuyer le budget contre seulement 6.19% auparavant. Les dépenses totales pour cette même année étaient évaluées à 38 710 millions, soit 13% du PIB. Les recettes chutaient quant à elles de 11,3 % du PIB à 10,6 %, d'où l'explosion du déficit à un niveau jamais vu depuis le début de la décennie. Pourtant,

---

<sup>3</sup> Voir entre autres : (1) Ministère de l'Économie et des Finances, « Programme de renforcement et de modernisation des administrations fiscales et douanières – Cadre stratégique, » Février 2011; (2) Cadre Stratégique de la réforme fiscale. Ministère de l'Économie et des Finances, Bureau du Secrétaire d'État à la réforme fiscale

L'exercice de 2010-11 allait être révélateur d'une évolution inattendue des finances publiques. Contrairement aux attentes, les dépenses nominales ont baissé de 4 % en 2010-2011 contre une hausse de 25% des recettes nominales (de 10,6 % à 11,9 % du PIB), d'où un premier surplus budgétaire pour la décennie. Cette chute considérable du niveau des dépenses s'explique par une prudente attitude de l'État compte tenu du fait que les appuis budgétaires qui étaient estimés à 2 % du PIB en 2009/10 sont passés à 1.4 % du PIB en 2010-11. La forte hausse des recettes demeure toutefois à ce jour difficile à expliquer. Plusieurs hypothèses sont étudiées, notamment l'absence d'impact du séisme sur la capacité productive haïtienne, la hausse des importations et une efficacité accrue des services fiscaux en période de besoin. La lumière reste à faire sur cet épisode. Au niveau de l'exercice 2011-2012, les dépenses ont augmenté de 2 points de pourcentage par rapport au PIB. Cette hausse des dépenses était conjuguée par une baisse des recettes en pourcentage du PIB qui ne manquait pas d'aggraver le solde budgétaire en le faisant passer de 0.60% PIB en 2010-11 à -1,33% PIB en 2011-12.

### III. PRESSION FISCALE ET ORIGINE DES RECETTES

**10.- Le taux de pression fiscale<sup>4</sup> se diffère du taux de prélèvements obligatoires.** Le taux de pression fiscale représente l'importance relative du total des impôts et des taxes (prélevés pour le budget de l'Etat) par rapport au niveau des ressources économiques. Il convient de noter que cette notion de pression fiscale se diffère du taux de prélèvements obligatoires dans la mesure où, ces derniers sont constitués de deux types : les impôts et les taxes d'une part, et les prélèvements sociaux (cotisations sociales) d'autre part. A noter qu'en Haïti, on ne calcule que le taux de pression fiscale, qui plus est sous-estimé dans le sens que le budget des collectivités locales et des institutions communautaires ne sont pas pris en compte.

**11.- Du fait de l'insuffisance des ressources publiques devant financer les conditions sociales de base (éducation, santé, infrastructures,...), une intervention publique est justifiée en Haïti.** La littérature empirique a, en effet, montré que certains pays préfèrent donner plus de place au secteur public (d'où une plus forte pression fiscale) alors que d'autres préfèrent que plus de services soient offerts par le secteur privé (d'où une plus faible pression fiscale). Or, il existe un consensus général à l'idée que l'éducation et les soins de base, de même que les infrastructures et les services de sécurité fondamentaux (c'est-à-dire police et armée) ne sont pas fournis en quantité optimale par le marché, d'où la nécessité d'une intervention publique minimum. Ces services coûtent toutefois très chers et il est clair que le niveau actuel des recettes en Haïti n'est pas suffisant pour couvrir ce niveau minimum.

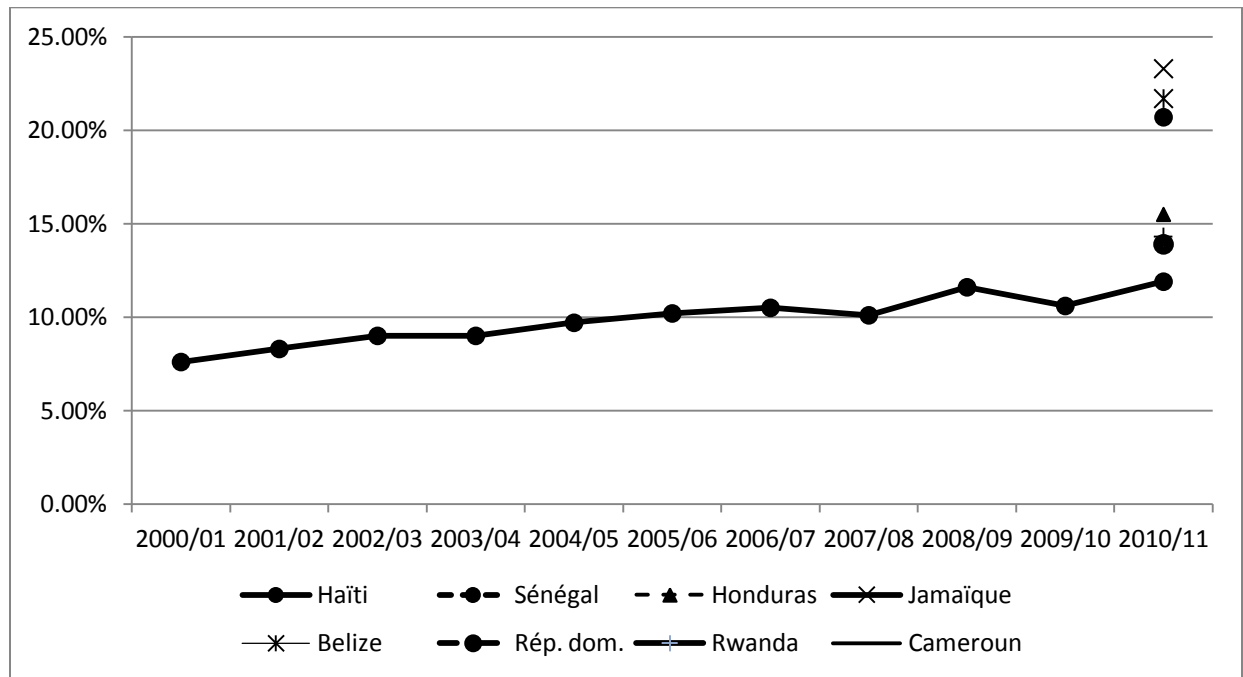
---

<sup>4</sup> Selon Pierre BELTRAME : « la pression fiscale ressentie à un moment donné dans un pays donné, dépend non seulement de la charge fiscale globale, mais également du niveau du revenu national, de l'état des infrastructures économiques et sociales, de la répartition du poids de l'impôt entre les catégories de contribuables ainsi que du volume et de la qualité des prestations gratuites fournies par l'Etat aux individus.



12.- **La pression fiscale en Haïti n'a cessé de croître au cours de la dernière décennie, mais est toujours loin du niveau d'autres pays comparables.** Tel qu'illustré au Graphique 2, les recettes fiscales<sup>5</sup> ont augmenté au cours de toutes les périodes décrites à l'Encadré 1. La crise des trois premières années de la décennie a donc vu les recettes fiscales augmenter de 7,6 % à 9,0 % et le séisme n'a eu aucune incidence visible sur les recettes fiscales (voir Encadré 1).

Graphique 2. Taux de pression fiscale dans divers pays comparables (2000/01 – 2010/11) /1



Source : Données MEF et FMI

Note : Puisqu'on n'a pas les pressions fiscales de ces pays pour toute la période, on a fait l'évolution du taux de pression fiscal seulement pour Haïti et on a comparé avec les autres pays pour l'exercice fiscal 2010-2011.

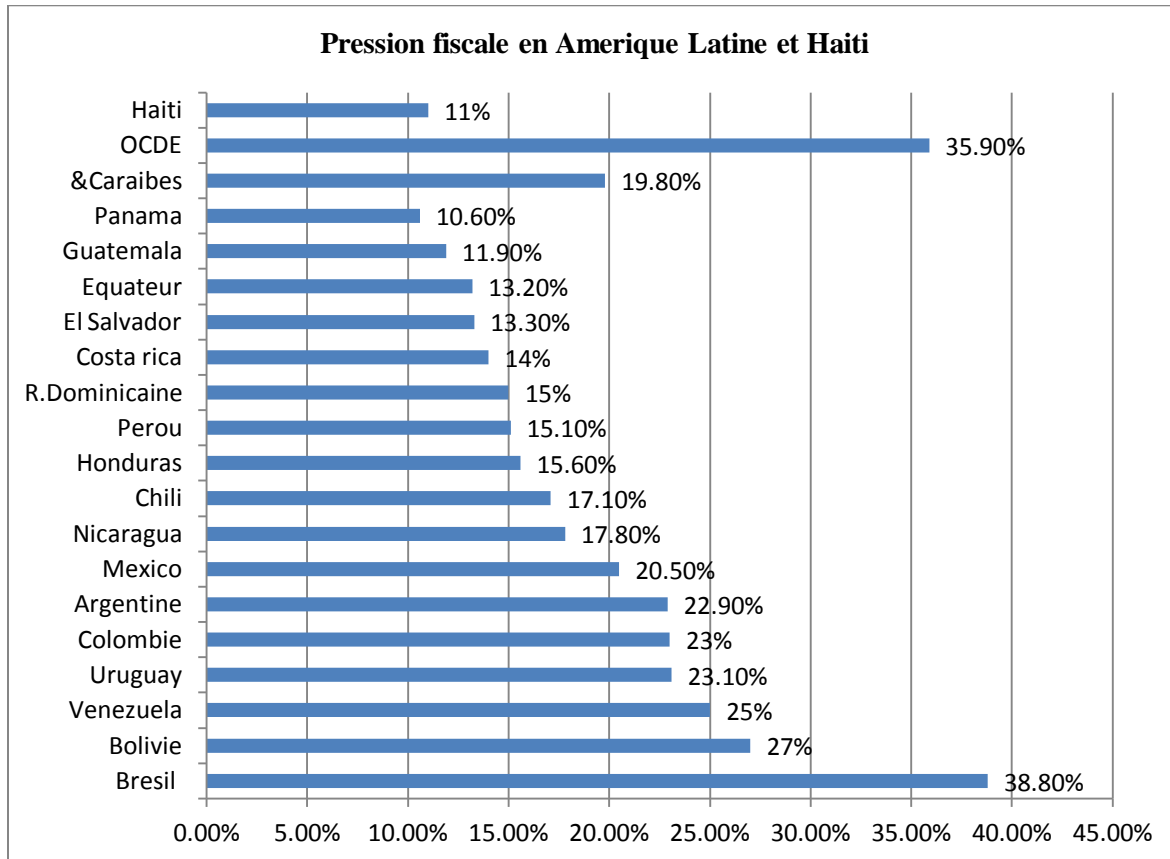
13.- **Haïti demeure toutefois le pays de la CARICOM à avoir le taux de pression fiscale le plus faible surtout lorsqu'on sait que la moyenne pour ces pays tourne autour de 18% à 20 %<sup>6</sup>.** En fait, des pays comparables du Graphique 3, seul le Panama a eu un taux de pression fiscal plus bas en 2009. Les recettes haïtiennes augmentent, mais la pression fiscale d'Haïti reste faible. Cela est sans compter que l'augmentation de la pression fiscale va en général de pair avec la croissance économique et que plusieurs pays croissent plus vite qu'Haïti. La République

<sup>5</sup> Le Graphique 1 contient les recettes totales, donc incluant par exemple les dividendes des entreprises publiques, les revenus d'aliénation d'actifs, etc.

<sup>6</sup> Source: Données World Economic Outlook

Dominicaine a eu un taux de pression fiscale de 15% en 2009 contre 19.8% en moyenne pour les pays des Caraïbes. Tandis que le taux de pression d’Haïti pour cette même année était de seulement 11%.

Graphique 3. Taux de pression fiscale en Amérique Latine et en Haïti en 2009



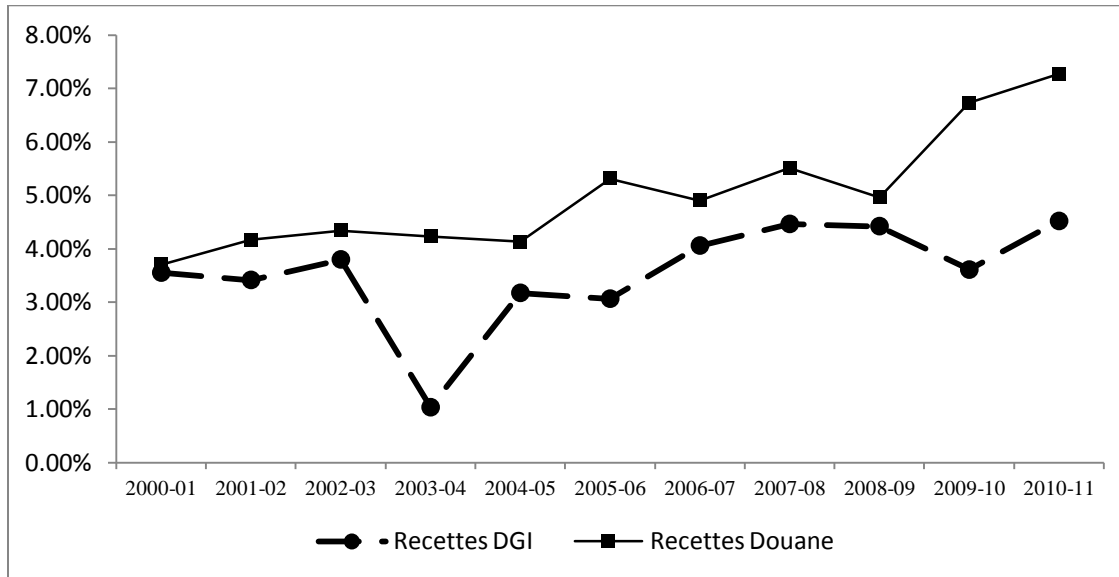
Source: The Heritage Foundation-2009 Index of Economic Freedom

14. - **Dans l'ensemble des États latino-américains et dans les Caraïbes, Haïti est l'un des pays dont la pression fiscale est la plus faible.** En fonction des cycles économiques, cette pression se situe dans une fourchette comprise entre 10% et 13% du PIB, alors qu'il faudrait un taux de 24% selon la Banque Mondiale pour pouvoir mettre en place les politiques nécessaires.

15.- **La contribution de la DGI et de l'AGD à l'augmentation de la pression fiscale diffère fortement.** A priori, il apparaît que les recettes de la DGI ont toujours représenté la majorité des recettes totales collectées. En effet, sur les 11 dernières années, les recettes de la DGI sont 2,1 fois supérieures à celles de l'AGD, soit une moyenne de 59 % pour la DGI contre seulement 28 % pour l'AGD. Toutefois, le poids relatif de la fiscalité intérieure est à relativiser. À vrai dire, si l'on tient compte du fait que sur ces 11 dernières années la TCA collectée par l'AGD, pour le compte de la DGI, a en moyenne représenté 72% de la TCA totale contre seulement 28% pour la TCA interne; il

apparaît clairement que l'augmentation du fardeau fiscal est essentiellement dû à l'augmentation des recettes de porte (Graphique 3). En fait, près de 80 % de l'augmentation du fardeau fiscal provient de l'AGD.

**Graphique 3. Ventilation des recettes AGD/DGI (part dans le PIB, 2000/01 – 2010/11)**



Source : Données AGD, DGI

**16.- Qu'il s'agit des recettes douanières ou internes, la quasi-totalité vient de la capitale.** En moyenne, sur les onze dernières années, les recettes de l'AGD proviennent à 85% du port, à 2% de l'aéroport de Port-au-Prince, et à 12% des provinces. Tandis que les recettes de la DGI sont tirées à 94 % de la capitale. Ces statistiques révèlent, entre autres, le peu d'emprise des services fiscaux sur l'assiette fiscale des provinces ou sur les relations commerciales avec la République dominicaine ou transitant par d'autres points d'entrée sur le territoire.<sup>7</sup> Toutefois, il faut noter que la proportion des recettes en provenance de la capitale est un peu surévaluée dans le sens que certains des grands contribuables des provinces font des déclarations à Port-au-Prince.

#### IV. STRUCTURE DES RECETTES FISCALES

**17.- La fiscalité haïtienne est très dépendante de la fiscalité indirecte et particulièrement de la TCA.** Au vu des résultats de performance, en moyenne au cours de la dernière décennie, la TCA a compté pour 21 % des recettes fiscales. Si on ajoute à cela les autres taxes indirectes (DD,

<sup>7</sup> Une analyse complète demanderait de comparer ces recettes à l'assiette fiscale totale. Il semble toutefois évident que malgré l'importance de Port-au-Prince dans l'économie haïtienne la proportion des recettes tirées de la capitale est disproportionnée, surtout dans le cas des recettes domestiques.

taxes d'accise, FV), le total des taxes indirectes s'élève à 56 % des recettes totales. De tels résultats suggèrent, entre autres, un manque de contrôle de l'assiette des revenus. Le résultat est frappant : en 2010/11, les 4 taxes les plus importantes (TCA import, TCA interne, DD et FV) étaient toutes des taxes indirectes.

**18.- Par ailleurs, la TCA à l'importation contribue plus que la TCA interne.** En effet, la TCA collectée par l'AGD pour le compte de la DGI pour une année typique comme 2007-08, était estimée à 29.1% du montant des recettes totales contre seulement 12.2% pour la TCA interne, soit une performance de 2.4 fois supérieure à la TCA interne. Une telle situation peut être due à une faible valeur ajoutée intérieure, ou encore à un manque de contrôle de l'assiette. En fait, il s'agit probablement d'une combinaison des deux.

**19.- Loin derrière les taxes indirectes, l'impôt sur le revenu (taxes directes) représente 2,2 % du PIB, soit environ le cinquième des recettes fiscales.** L'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) s'est en général montré plus performant que l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS). Ce constat est d'autant plus fort si on passe outre aux deux dernières années, marquées par le séisme, au cours desquelles l'IRS a rebondi, après quelques années d'apparent décrochage. Pendant toute la période, l'IRPP a en moyenne augmenté en valeur nominale de 9 % par année, contre 8 % pour l'IRS. Le fait que la croissance de l'IRPP soit supérieure de 1 point de pourcentage par rapport à l'IRS ne doit cependant pas être interprété comme découlant d'une fiscalité trop lourde sur le revenu des individus; cela pourrait plutôt soulever l'importance de la baisse de l'activité économique ou encore de la sous-déclaration de certaines entreprises.

**20.- La performance des droits d'accises a été particulièrement erratique.** Cette situation est due en bonne partie au rôle de coussin que jouent les accises sur les hydrocarbures dans la stabilisation des prix à la pompe<sup>8</sup>. Les accises totales sont en effet passées de 0.6 % des recettes totales en 2005/06 à 5.9% en 2006/07 et ensuite à 6.1 % en 2007/08 et 0.6 % en 2008/09. Toutefois, il a souvent été remarqué que les accises sur les produits alcooliques et sur le tabac pourraient être relevées, ce qui pourrait avoir pour effet de stabiliser un peu les revenus des accises.

**21.-** Outre cette analyse de la structure des recettes fiscales, les séries chronologiques du Graphique 4 révèlent plusieurs particularités.

- **En 2008/09, la TCA a perdu 11 points de pourcentage. Celle-ci a en effet chuté à 18.04% des recettes totales contre 29.08% l'année précédente, alors que la TCA interne gardait plus ou moins le même rythme.** Cette baisse ne doit toutefois pas être interprétée comme découlant d'une baisse significative des importations, compte tenu du fait que les droits de douane (qui eux aussi, dépendent du niveau des importations) sont passés de 12.9% des recettes en 2007/08 à 13.3% en 2008/09. Par ailleurs, on a pu constater que les

---

<sup>8</sup> Voir le *Sommaire de la politique fiscale* pour des explications un peu plus détaillées.

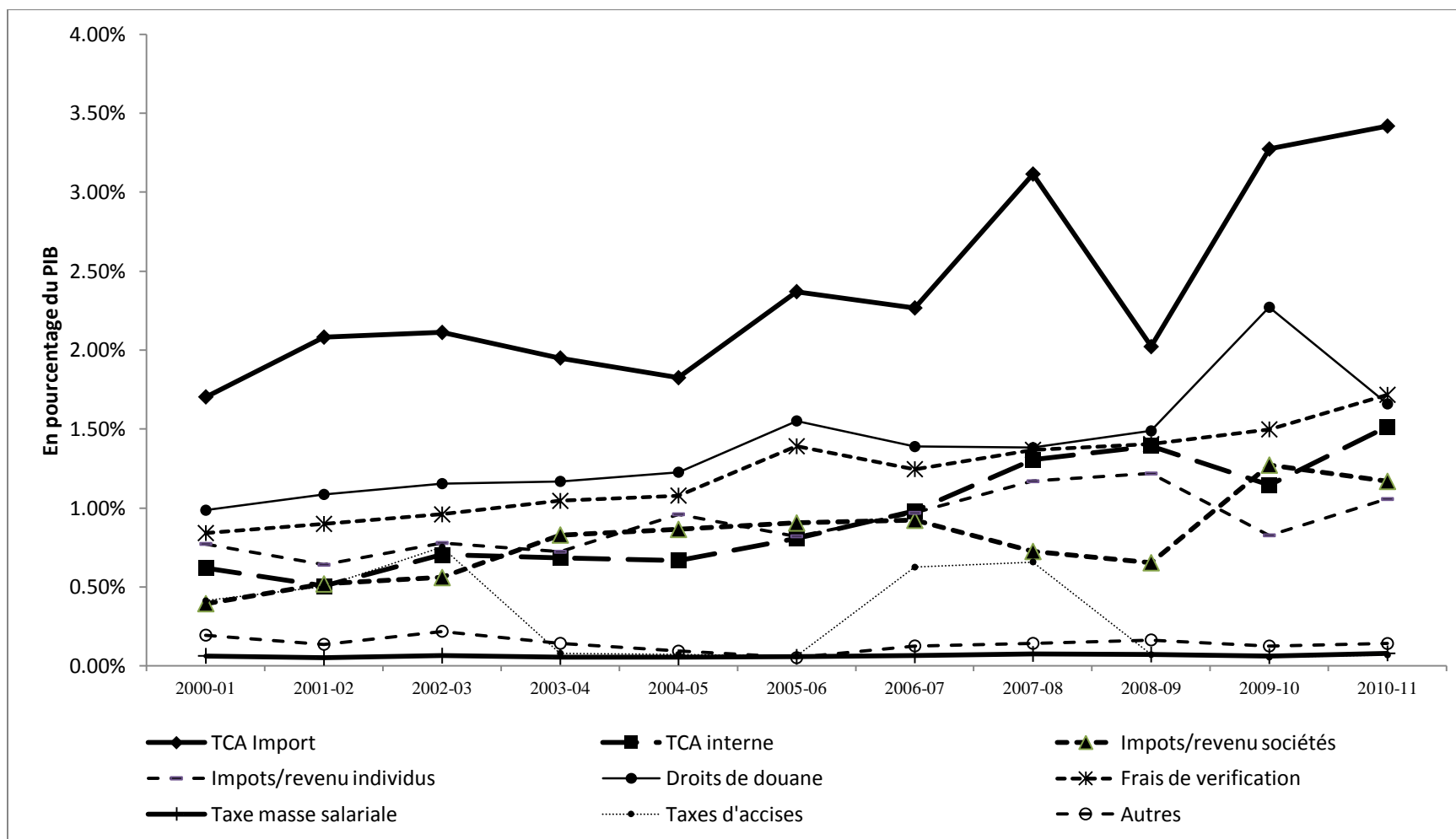
importations ont augmenté de 5.9 % contre une baisse de 30.9% de la valeur de TCA à l'importation. On en déduit alors, qu'une hausse du niveau des exonérations douanières en TCA pourrait être la principale cause de cette baisse relative du niveau de TCA à l'importation. La situation demeure toutefois à clarifier.

- **L'exercice 2009/10, marqué principalement par l'événement du 12 Janvier 2010, a été pour les impôts sur le revenu des sociétés, une année fiscale extraordinaire.** En effet, l'IRS est passé de 1743 à 3359 M de gourdes, soit une impressionnante hausse de 92.7%. Certains facteurs sont évoqués pour expliquer cette hausse des recettes des impôts sur le revenu des sociétés. La volonté manifeste de l'Administration fiscale de faire payer certaines entreprises endettées, une bonne conjoncture économique qui a pu favoriser une hausse considérable du niveau des excédents d'exploitation, etc.
- **L'examen de l'exercice 2009/10 a, entre autres, fait montre d'une hausse considérable du niveau des droits de douane.** Ils sont passés de 13.3 % des recettes en 2008/09 à 19.1 %. Cette hausse peut se comprendre dans la mesure où les importations en millions de gourdes courantes ont augmenté de 44.2 % pour ce même exercice
- **La destruction des infrastructures<sup>9</sup> de base survenue avec le séisme n'était pas sans conséquence sur les coûts de production des entreprises.** Ces incidences sur leurs coûts de production les ont obligées de réagir, toujours dans l'optique de maximiser leur profit et de satisfaire leur clientèle. En effet, pour certaines, deux groupes de réactions étaient envisageables : des compressions au niveau du personnel et échapper au fisc. Ce qui, entre autres, a eu une incidence notable sur les impôts sur le revenu des individus qui sont passés de 3249,39 millions de gourdes en 2008-09 à 2185.18 millions de gourdes en 2009-10, soit une chute de 32.75%. Il faut aussi prendre en compte dans cette baisse de régime de l'impôt sur le revenu, les pertes en vie humaines de certains employés.
- **Contrairement à l'exercice précédent, l'exercice 2010-11 n'était pas marqué de points aberrants par rapport aux saisonnalités habituelles observées pour les grands champs d'impôts.** Pour ledit exercice, les frais de vérification ont été évalués à 13.06% des recettes totales avec seulement 12.62% pour les droits de douane.

---

<sup>9</sup> Référence PDNA: Infrastructures dommages secteur privé, 2538.6 millions US dollars et pertes secteur privé 520.6 millions de dollars.

**Graphique 4. Structure des recettes fiscales (2000/01 – 2010/11)**



Source: Données DGI, AGD

## V. PERFORMANCE, CONCENTRATION, DISPERSION ET ÉLASTICITÉ DES TAXES

22.- La performance d'une taxe est appréciée par le niveau des recettes ainsi que sa croissance. Bien que l'étude de la performance des taxes recoupe celle de la structure fiscale (précédente section), elle porte toutefois une attention plus grande aux taxes qui justement, ne sont PAS performante. Dans le cas de l'élasticité, le manque de données historiques sur les assiettes nous force pour cette première publication à mesurer l'élasticité sur la base du PIB. La mise en place d'une banque de données analytiques au cours de l'année 2014 nous permettra d'analyser la relation taxe/assiette à partir du prochain *Bulletin*.

23.- L'examen de la structure fiscale haïtienne, montée autour de plus d'une trentaine d'impôts et de taxes, a montré que seulement 6 taxes contribuent significativement aux recettes totales. Ces impôts et taxes sont principalement : la TCA à l'importation, la TCA intérieure, l'IRPP, l'IRS, les DD et les FV (voir section précédente). Collectivement, ces taxes représentaient 70 % des recettes fiscales en 2000/01 et de 81% en 2010/11 (et 70 % et 80 % des recettes totales pour les mêmes années<sup>10</sup>). Tel que l'indique le Tableau 1, leur importance est plutôt stable sur la période étudiée, et le Tableau 2 donne l'importance moyenne sur la période de ces principales taxes.

**Tableau 1. Performance des six principales taxes**

	2000/01		2010/11		[C] / [A]	[D]/ [B]
	Part des recettes (%) [A]	Part du PIB (%) [B]	Part des recettes (%) [C]	Part du PIB (%) [D]		
TCA import	22	1.7	26	3.42	1.18	2.01
TCA interne	8	0.62	12	1.52	1.5	2.45
DD	13	1	13	1.66	1	1.66
FV	11	0.84	13	1.72	1.18	2.05
IRPP	10	0.77	8	1.06	0.8	1.38
IRS	5	0.39	9	1.17	1.8	3

Source : Données DGI, AGD

24.- Bien que la TCA à l'importation contribue le plus à expliquer les recettes totales de l'État, les recettes de TCA interne ont, sur la période, augmenté plus vite que les recettes de TCA à l'importation. Il demeure vrai que la TCA à l'importation reste de loin supérieur à la TCA interne non seulement en termes absolus (en millions de gourdes) mais aussi en termes relatifs (% recettes totales et % PIB). Toutefois, une analyse de la performance de ces deux taxes

<sup>10</sup> Les recettes totales incluent, en plus des recettes fiscales des recettes non fiscales.

de 2000-01 à 2010-11 montre qu'en termes de progression, la TCA interne s'est accrue beaucoup plus vite que la TCA à l'importation. En effet, sur la période considérée, la TCA à l'importation a été multipliée par 1.18, soit un taux de croissance moyen de 2% sur l'ensemble de la période. Tandis que, pour la même période, la TCA interne a été multipliée par 1.5, soit un taux de croissance moyen de 4% sur l'ensemble de la période. Par conséquent, bien que la TCA à l'importation contribue le plus à expliquer les recettes totales de l'État, les recettes de TCA interne ont augmenté plus vite que les recettes de TCA à l'importation. Cela peut s'expliquer dans la mesure où le développement des services qu'il y a en Haïti au cours des années, n'est pas taxé par la TCA à l'importation, tandis que la TCA interne en prend compte considérablement.

**25.- De l'autre côté, les frais de vérification ont augmenté plus vite que les droits de douane.** Bien qu'en moyenne, de 2000-01 à 2010-11, les droits de douane aient représenté 14% des recettes totales contre 12% pour les frais de vérification, ces derniers ont accusé une croissance moyenne à celles des droits de douane. En effet, sur la période, les droits de douane se sont multipliés par 1. Tandis que les frais de vérification sont multipliés par 1.18. Cette supériorité de la croissance des frais de vérification par rapport à celle des droits de douane peut s'expliquer par des produits qui sont exonérés de droits de douane mais qui ne le sont pas de frais de vérification.

**26.- Les impôts sur le revenu des individus ont augmenté moins vite que les impôts sur le revenu des sociétés.** Tout compte fait, les impôts sur le revenu des individus qui ont, sur l'ensemble de la période, représenté 53% des impôts sur le revenu; n'ont pas affiché une croissance moyenne positive pour autant. Ils ont dans l'ensemble été multipliés par 0.8, soit un taux de croissance moyen de -2.2% sur les onze années. Tandis que les impôts sur le revenu des sociétés ont en moyenne cru de 6% sur la période. Cette vitesse relativement intéressante des impôts sur le revenu des sociétés peut, entre autres, être expliquée par la tertiarisation<sup>11</sup> toujours plus croissante de l'économie haïtienne à travers le temps.

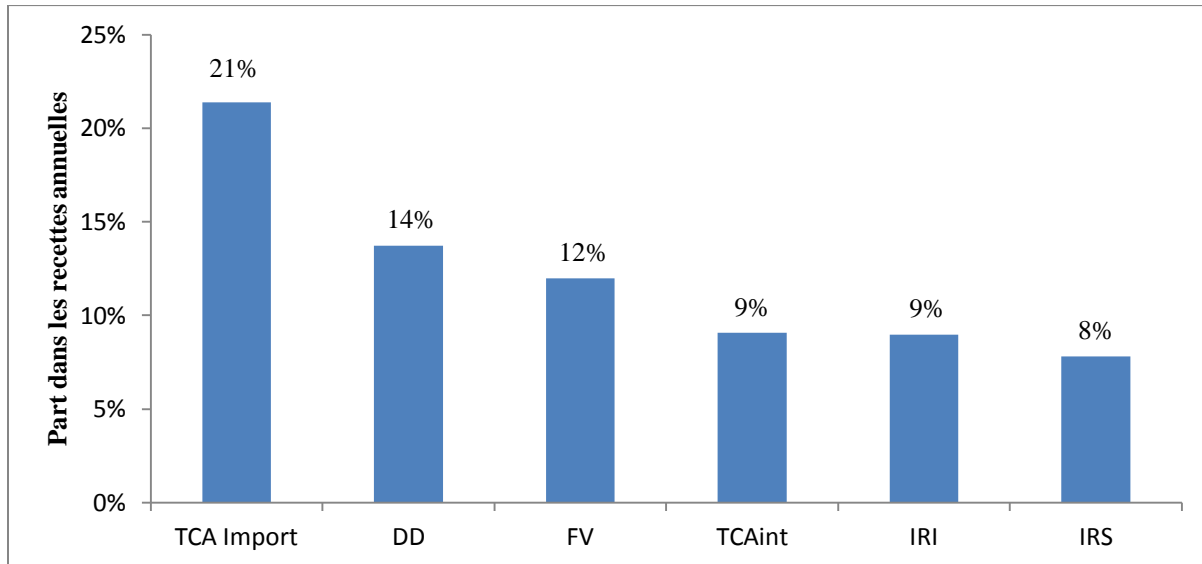
**27.- Les impôts corrélés positivement au niveau des importations continuent à expliquer significativement le niveau des recettes de l'État.** Au travers de la représentation graphique ci-après, il est à remarquer que, sur la période, la TCA à l'importation a en moyenne représenté 21% des recettes totales contre 14% pour les recettes des droits de douane et 12% pour les frais de vérification. Ce qui fait une moyenne de 47% pour les recettes de la fiscalité indirecte externe, soit près de la moitié des recettes de l'État. Malgré l'éclatement des services et les recettes des impôts de sociétés et de TCA interne qui en découlent, les recettes de l'Etat sont majoritairement tributaires des impôts corrélés positivement au niveau des importations.

---

<sup>11</sup> Le secteur tertiaire a représenté 55% du PIB pour l'exercice 2010-11 selon les données de l'IHSI.



**Graphique 5. Part moyenne des principales taxes dans les recettes (2000/01 – 2010/11)**



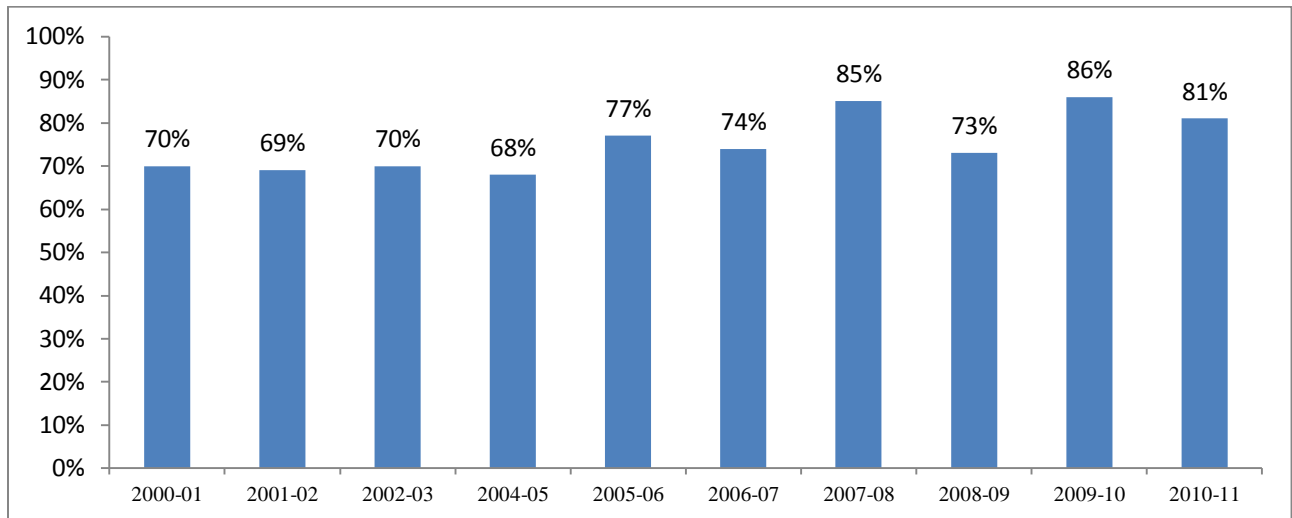
Source : Données DGI, AGD

28.- **Tout compte fait, il importe de greffer la problématique de l'ascendance du niveau des importations à l'analyse de l'efficience du système fiscal haïtien.** En réalité, l'analyse de la performance fiscale a permis, entre autres, de constater que parmi les impôts et taxes contribuant le plus, ceux qui dépendent directement du niveau des importations sont les plus performants. Par conséquent, tous les principaux facteurs pouvant affecter le niveau des importations (PIB réel, indice des prix à l'importation, ...) sont susceptibles d'affecter significativement le niveau des recettes de l'État. Donc pour apporter des changements constructifs sur certaines facettes du régime fiscal existant et pour connaître l'évolution de l'efficience du système fiscal haïtien, il faut désormais greffer la problématique de l'ascendance du niveau des importations à l'analyse de l'efficience du système fiscal haïtien.

29.- **D'autre part, l'analyse de la performance montre aussi la faiblesse du contrôle des assiettes de TCA interne, de l'IRPP et de l'IRS et, donc sur une plus grande performance de l'AGD sur la DGI.** En effet, ces trois principales taxes collectées par la DGI représentent entre 8% et 9% des recettes totales en moyenne sur la période 2000-01 à 2010-11 contre 21%, 14% et 12% respectivement pour la TCA à l'importation, les droits de douane et les frais de vérification. *Ce constat nous aurait amené à conclure que l'Administration Générale des Douanes (AGD) est plus performante que la Direction Générale des Impôts (DGI).* Toutefois, cette performance de l'AGD vis-à-vis de la DGI est à relativiser dans la mesure où dans tous les pays du monde, la collecte des taxes est toujours plus facile pour la Douane que pour la DGI. Ceci s'explique parce que, ce sont principalement les contribuables qui viennent vers la Douane et, ils sont obligés d'apporter les informations les concernant. Tandis que le plus souvent c'est la DGI qui va vers les contribuables.

**30.- Le niveau de concentration des 6 principaux impôts et taxes présentés ci-avant s'est accru de 2005/06 à 2010/11.** La TCA à l'importation perçue par la douane pour le compte de la DGI représente 23% des recettes totales de l'exercice 2005/06, tandis que l'ensemble des 6 impôts et taxes les plus importants, pour ce même exercice, génère 77% des recettes totales (Graphique 6). On remarque que les 6 principaux impôts et taxes ont perdu 3 points de pourcentage en ayant un degré de concentration estimé à 74% pour l'exercice 2006/07. Pendant l'exercice 2007/08, la législation fiscale a été fortement concentrée autour des 6 impôts et taxes. En effet, les 3 plus prometteurs ont contribué à 55% contre 85% pour les 6. Cependant, la baisse de 30.94% de la TCA à l'importation a contribué à faire baisser le degré de concentration des 6 impôts et taxes. Ils étaient évalués à 73% contre 85% auparavant, soit une baisse du niveau de concentration de 12 points de pourcentage.

Graphique 6. Part des six principaux impôts dans les recettes (2000/01 – 2010/11)



Source : Données DGI, AGD

**31.- L'exercice 2009/10, malgré le séisme, a généré une plus grande part des recettes à partir des 6 impôts et taxes.** Ces derniers ont été évalués à 86% des recettes totales. Donc, malgré une législation fiscale orientée vers plus d'une trentaine d'impôts et taxes, le système fiscal haïtien est fortement concentré autour de la TCA import, la TCA interne, l'IRPP, l'IRS, les DD et les FV.

**32.- Sur la période 2000-01 à 2010-11, de façon relative, le système fiscal haïtien est devenu plus transparent et l'administration est aussi devenue plus facile à gérer.** En effet, en générant une plus large part de ses recettes à partir des six impôts et taxes les plus prometteurs, le degré de concentration du système fiscal a été multiplié par 1.15 à travers le temps.

**33.- Si les six principales taxes citées ci-avant ont été les plus performantes, c'est dire que le rôle de plusieurs autres taxes reste à revoir.** Le rôle des taxes d'accises est en première

ligne. Tel que discuté dans un rapport du FMI<sup>12</sup> de 2010 sur la fiscalité haïtienne, le niveau des taxes sur les alcools et le tabac sont largement en dessous des niveaux généralement pratiqués. La taxe sur le carburant est quant à elle non pas un instrument fiscal, mais un outil de gestion du prix à la pompe, d'où des recettes qui sont directement fonction du prix mondial du pétrole et non pas des besoins de revenu de l'État. De même, Haïti compte littéralement des dizaines de taxes dont les recettes sont très faibles, voire nulles et à propos desquelles le gouvernement devra prendre des décisions, à savoir en faire de vrais leviers fiscaux (réajustement de l'assiette, des taux, ou de la mise en œuvre) ou encore les éliminer. On peut mentionner par exemple (voir aussi Tableau 3)<sup>13</sup> :

- Les accises sur les allumettes et le sucre ;
- Les droits de timbre et d'enregistrement ;
- Les droits de péage sur les routes ;
- La taxe d'étalonnage ;
- Le passeport ;
- L'identité ;
- La taxe touristique ;
- La taxe d'appel téléphonique ;
- La taxe des étrangers.

**Tableau 2. Exemples de taxes de faible performance**

	2000/01		2010/11			
	Part des recettes (%) [A]	Part du PIB (%) [B]	Part des recettes (%) [C]	Part des recettes (%) [D]	[C] / [A]	[D] / [B]
Accise variab.	0.01	N.A <sup>14</sup>	N.A	N.A	N.A	N.A
Accise cigaret.	0.32	N.A	N.A	N.A	N.A	N.A
Timbre	0.71	0.055	0.98	0.128	1.38	2.32

<sup>12</sup> Rapport Mission Mai 2010, Anne-Marie Geourjon et Patrick Petit

<sup>13</sup> Voir Privert, J., Guide du Contribuable haïtien, Direction Générale des Impôts, Ministère de l'Économie et des Finances, janvier 2003.

<sup>14</sup> N.A : soit on ne trouve pas les données, soit c'est trop faible pour être exprimé en fonction du PIB.

Enregistrement	0.64	0.049	0.003	0.000	0.0046	0.00
Passeport	0.58	0.044	0.09	0.012	0.155	0.27
Identité		0.049	0.01	0.001	N.A	0.02
Taxe touristiq.	0.21	N.A	N.A	N.A	N.A	N.A
Taxe appel tel.	0.12	N.A	N.A	N.A	N.A	N.A
Taxe Étrangers	0.23	N.A	N.A	N.A	N.A	N.A
Primes Assur.	0.15	N.A	N.A	N.A	N.A	N.A
TPI <sup>15</sup>	0.92	N.A	N.A	N.A	N.A	N.A

Source : Données DGI

34.- **S'il est vrai que le système fiscal est devenu plus transparent, il est aussi vrai que jusqu'à aujourd'hui un nombre élevé de taxes complexifie encore l'application de la politique fiscale.** En effet, en 2000-01, les 11 impôts et taxes considérés dans le tableau ci-avant ont représenté 3,89% des recettes totales, soit 0,35% par taxe. Ces petites taxes et beaucoup d'autres encore pour lesquelles on n'arrive pas à trouver les données exactes sont considérées comme des taxes de nuisance. Un nombre élevé de ces taxes complexifie l'application de la politique fiscale en ce sens qu'elles font accroître presque inutilement les coûts de conformité pour les contribuables et les coûts de gestion de l'Administration. Par ailleurs, les taxes de nuisance ont pour attribut de disperser les efforts en matière de contrôle fiscal. Par conséquent, une étude minutieuse doit être conduite à leur égard de manière à éliminer ou à en faire de vrais leviers fiscaux.

35.- **La comparaison entre la variation relative des recettes fiscales et celle du PIB permet, entre autres, de mesurer le niveau de sensibilité des recettes fiscales à la conjoncture économique.** En effet, ce ratio entre les variations relatives des recettes fiscales et du PIB se nomme : élasticité fiscale. Un résultat supérieur à l'unité signifie que les recettes croissent plus rapidement que le PIB. Par ailleurs, l'élasticité fiscale moyenne d'un impôt devrait être unitaire sur une période importante, c'est-à-dire qu'un taux de croissance donné du PIB s'accompagne d'une hausse proportionnelle des recettes fiscales.

36.- **Plus particulièrement, les recettes fiscales haïtiennes ont dans leur ensemble augmenté plus vite que le PIB** (Tableau 3). Tout compte fait, une analyse en deux temps permet, entre autres, d'apprécier les principaux impôts et taxes qui sont les plus sensibles aux fluctuations de la situation économique. En effet, la période 2004-05 à 2008-09 a été une période relativement stable et dont la croissance moyenne annuelle était de 2,22%. Pourtant, l'atonie a

<sup>15</sup> Taxe de Première Immatriculation (TPI)

caractérisé la période de 2000-01 à 2010-11 en ce sens que le taux de croissance moyen annuel était de 0.74%.

Tableau 3. Élasticités des grands impôts et taxes (pendant deux périodes, 2004-05 à 2008-09 et 2000-01 à 2010-11)

<i>Élasticité par période</i>	<i>2004-05 à 2008-09</i>	<i>2000-01 à 2010-11</i>
<i>TCA interne(%)</i>	2.85	1.80
<i>TCA à l'importation(%)</i>	1.94	1.62
<i>IRPP(%)</i>	1.56	1.27
<i>IRS (%)</i>	0.38	1.97
<i>DD (%)</i>	1.45	1.46
<i>FV(%)</i>	1.62	1.63

Source : Données DGI, AGD

**37.- La TCA interne s'est révélée une taxe de loin plus sensible à la conjoncture économique que la TCA à l'importation.** En effet, pendant la période de forte croissance de PIB en volume, en moyenne, pour chaque 1% de richesse créée de 2004-05 à 2008-09, la TCA interne augmente de 2.85%. Tandis qu'en période de croissance moyenne relativement faible (2000-01 à 2010-11), pour chaque 1% de richesse créée, il en résulte une hausse de 1.8% de TCA interne. Contrairement à la TCA à l'importation qui ne s'est pas montrée aussi élastique en période de forte croissance avec une élasticité moyenne annuelle de 1.94% sur la période.

**38.- Il paraît en réalité que les sociétés déclarent leurs pertes d'exploitation sans déclarer les hausses considérables de revenus dans leur processus d'exploitation.** Les impôts des sociétés sont rigides à la hausse en période de forte croissance de l'activité économique. Cette fâcheuse situation s'explique par le fait que : pendant la période de croissance moyenne annuelle de 2.22% du PIB en volume, pour chaque 1% de richesse créée, les impôts des sociétés ont augmenté de 0.38%. Tandis que sur la période de 2000-01 à 2010-11 dont la croissance moyenne annuelle du PIB en volume était de 0.74%, pour chaque 1% de richesse créée, les impôts des sociétés ont augmenté de 1.97%. D'où, la nécessité de s'interroger sur l'assiette de l'IRS qui, elle-même dépend fortement de la déclaration des entreprises. On en déduit que les entreprises déclarent leurs pertes mais négligent de déclarer pas leurs hausses considérables de revenus.

**39.- L'impôt sur le revenu des individus est une taxe relativement stable.** Qu'il s'agit de période de forte croissance ou de faible croissance de l'activité économique, l'IRPP répond plus ou moins au même niveau. Cela peut se comprendre dans la mesure où l'assiette de l'IRPP est, d'une

part; facilement contrôlable et, d'autre part; l'administration centrale de l'État ne fait pas de licenciement majeur qui pourrait affecter de façon négativement significative l'assiette de l'IRPP. En ce sens, l'État peut plus facilement prévoir l'évolution de l'impôt sur les individus que de l'impôt sur les sociétés.

40.- **De l'autre côté, les droits de douane et les frais de vérification se sont montrés relativement stables qu'il s'agit de période de croissance moyenne ou de faible croissance.** En effet, pour les droits de douane, l'élasticité moyenne annuelle en période de croissance était de 1.45% contre 1.46% en période de faible croissance. Tandis que pour les frais de vérification, l'élasticité moyenne annuelle était de 1.62% en période de croissance contre 1.63% en période de faible croissance.

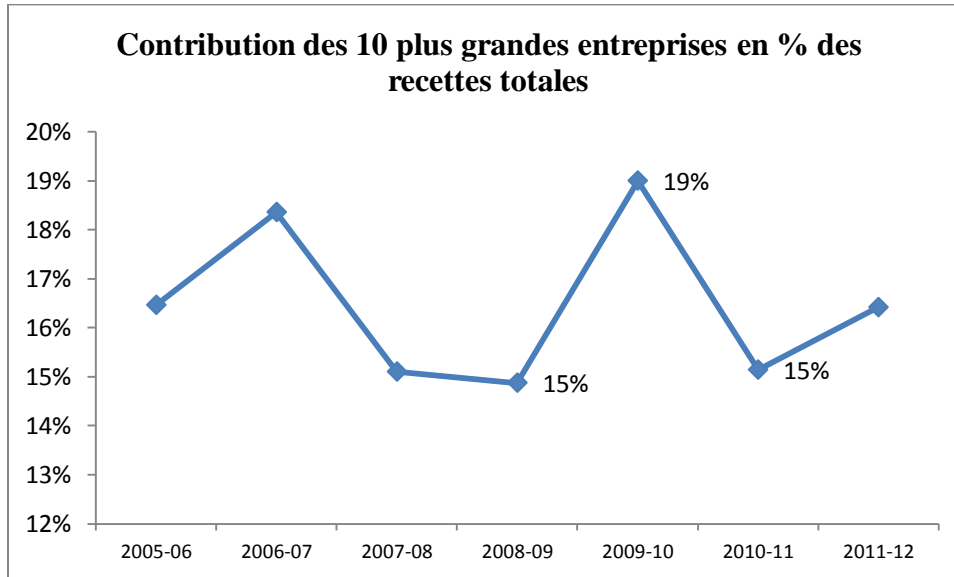
## VI. DEPENDANCE DES RECETTES

41.- **L'importance et la concentration de l'apport des entreprises sont importantes à analyser car elles donnent une idée de la dépendance de l'État par rapport à des groupes industriels.** Cet apport peut être mis en contraste avec celui des bailleurs de fonds, qui représentent l'autre source de recettes dont la provenance est assez concentrée pour influencer les décisions publiques. *En effet, il a été constaté que l'État est, en quelque sorte, très dépendant des bailleurs de fonds, lorsque tient compte du poids relatif des dons<sup>16</sup> dans les ressources totales.* Donc pour le financement du développement qui tarde à venir, l'État doit s'appuyer sur les bailleurs de fonds. Ce qui, entre autres, abrège son pouvoir décisionnel et diminue son autonomie. Tout compte fait, pour une analyse du niveau de dépendance de l'État de manière générale, il convient d'analyser le poids relatif des grandes entreprises dans les recettes de l'État, puisqu'il n'est pas souhaitable que les recettes de l'État soient trop dépendantes de la performance financière d'un nombre restreint d'entreprises.

---

<sup>16</sup> Voir ci-haut.

Graphique # 7



Source : Conception propre, données DGC

**42.-Les recettes de l'Etat sont dépendantes des dix (10) plus grandes entreprises.** En effet, pour les exercices 2005-06 et 2006-07, respectivement 16% et 18% des recettes totales étaient dues aux performances fiscales des dix (10) plus grandes entreprises. De plus, par rapport à 2006-07, la part de ces dix (10) plus importants contribuables corporatifs a perdu trois points de pourcentage en 2007-08 et 2008-09 en étant estimée à 15% des recettes totales. En dépit de tout, il reste un fait que cette proportion semble assez élevée, ce qui ramène la question du contrôle de l'assiette fiscale intérieure. Bien qu'en 2009-10, le PIB nominal ait diminué de 0.95%, la contribution des dix (10) plus grandes entreprises n'a pas été des moindres. En effet, 19% des recettes totales étaient dues à la performance fiscale des dix plus importants contribuables ravagés tout aussi par le séisme. On se pose alors la question : Pourquoi la plus haute contribution des dix plus grands contribuables coïncide avec l'année ou un séisme majeur a frappé Haïti ? La réponse la plus appropriée à cette question reste : le fait que certaines recettes fiscales émanant des entreprises au niveau d'une année sont enregistrées au cours de l'année suivante lors des déclarations. Etant donné que le PIB réel de l'exercice 2008-09 était de 2.88% contre 0.84% pour l'exercice antérieur, on peut conclure que « la contribution des dix plus grands contribuables de l'exercice 2009-10 était due principalement à la hausse du niveau de l'activité économique en 2008-09. De l'autre côté, si l'on se fie à ce même ordre d'idées, le fait qu'en 2010-11 14% des recettes totales étaient dû à la performance des dix plus grands contribuables qui étaient frappés par le séisme tout aussi, on peut poser l'hypothèse suivant laquelle : l'administration fiscale haïtienne sait, en quelque sorte, où aller chercher les recettes.

## VII. ÉROSION FISCALE

43.- L'indice d'érosion fiscale<sup>17</sup> permet, entre autres, d'apprécier la valeur du manque à gagner d'une taxe. Plus généralement, les taux apparaissant dans les barèmes d'imposition se diffèrent des taux qui sont effectivement payés sur la base d'imposition générale. Cet écart entre ces deux taux est un indicateur du niveau d'érosion d'une taxe. Souvent, cet écart se trouve affecter par des régimes particuliers d'incitation fiscale qui ne sont pas pourtant intempestifs, mais qui tendent à créer un sérieux gap entre l'application effective et statutaire de la taxe. S'il est vrai que cet indice peut permettre d'apprécier la valeur du manque à gagner d'une taxe, il n'est pourtant pas aisé de le calculer dans les pays en développement, étant donné la qualité des statistiques disponibles.

44.- L'évasion fiscale et les exonérations en TCA interne sont les deux principaux facteurs évoqués dans l'explication du montant de manque à gagner pour l'exercice 2005-06. A vrai dire, en se référant à la méthodologie utilisée par l'OCDE<sup>18</sup> en 2001, on arrive à produire le tableau ci-après ; suivant lequel les taux effectifs, obtenus à partir du rapport entre la TCA interne et la consommation privée<sup>19</sup>, diffèrent du taux statutaire ou normal de la TCA. Selon ces calculs, le taux effectif de la TCA interne d'Haïti, en 2005-06, était de seulement 0,9% contre 10% pour le taux normal. Il en a résulté un indice de réalisation de 9% pour un indice érodé de 91% et une valeur érodée de 1,450.72 milliards. Ce qui montre que l'administration fiscale haïtienne ne maîtrise pas l'assiette de la TCA interne. Ce montant de manque à gagner peut être expliqué par une évasion fiscale et/ou des exonérations en TCA interne.

**Tableau 4. Érosion de la TCA interne**(en pourcentage ou en Millions de gourdes)

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11
<b>TCA interne (A)</b>	1594.2	2159.6	3271.7	3714.4	3027.6	4511.2
<b>Consommation privée (B)</b>	181275	192113	231084.3	242546.6	293672	307351
<b>Taux effectif ( A/B) (%)</b>	0.9	1.1	1.4	1.5	1.0	1.5

<sup>17</sup> Il est plus intéressant de calculer cet indice pour une taxe qui a un seul taux statutaire. On peut donc le calculer pour la TCA interne, la TCA import, les frais de vérification, ... Pour ces deux derniers, le calcul de l'indice requiert la base qui est la valeur en douane.

<sup>18</sup> OCDE, « Surveillance of Tax Policies: A synthesis of Findings in Economic Surveys », *Economics Department Working Paper*, n° 303, Paris, 2001, p. 32

<sup>19</sup> Consommation privée = Consommation totale – dépenses courantes de l'APU. Cette façon de déterminer la consommation a ses limites. Mais, compte tenu des contraintes existant, il demeure la meilleure façon de déterminer la base de la TCA interne.



<b>Taux statutaire (%)</b>	10	10	10	10	10	10
<b>Indice de réalisation (%)</b>	9	11	14	15	10	15
<b>Indice d'érosion (%)</b>	91	89	86	85	90	85
<b>Valeur érodée (en Millions gdes)</b>	1450.72	1922.04	2813.7	3157.2	2724.8	3834.5

Source : Conception propre, données DGI, AGD, IHSI.

**45.- L'indice d'érosion de TCA interne des exercices 2006-07, 2007-08 et 2008-09 ont légèrement diminué.** En effet, en 2006-07, l'indice de réalisation a augmenté de deux points de pourcentage, passant de 9% à 11%, synonyme d'un écart moins important entre le taux effectif et le taux normal. Donc, il en a résulté une baisse de l'indice d'érosion de deux points de pourcentage en passant de 91% en 2005-06 à 89% en 2006-07. En 2007-08, la valeur érodée de TCA interne allait être estimée à hauteur de 2813.7 millions de gourdes, soit l'équivalent d'un indice d'érosion de TCA interne de 86%. La hausse du PIB réel de 2.88% en 2008-09, n'était pas sans conséquence sur le niveau d'érosion de la dite taxe. Pour ce même exercice, l'indice de réalisation a été de 15% soit la plus haute performance sur la période considérée (2005 à 2011).

**46.- Le séisme et ses multiples conséquences sur la mauvaise gestion de la base de la TCA interne ont entraîné une hausse de l'indice d'érosion en 2009-10.** En effet, seulement 1% ont été effectivement collectés par la DGI en termes de TCA interne face au taux statutaire de 10%. Il en a résulté un indice de réalisation de 10%, et d'érosion de 90%.

## CONCLUSION

**47.- Ce bulletin fiscal, par définition ambitieux, a pu montrer les différentes facettes du régime fiscal existant.** Les grandes tendances des politiques fiscales appliquées au cours de la dernière décennie y sont véritablement dégagées en pointant du doigt les principaux défis qui entravent la marche vers la définition et l'application d'une politique fiscale optimale.

**48.- En effet, au cours de la dernière décennie, les finances publiques ont été principalement caractérisées par une augmentation des recettes ayant principalement servi à éliminer le déficit, qui était auparavant alimenté par du financement interne.** La dette publique est passée de 60,9 % à 12,2 % du PIB en 8 ans. Cette chute est, en grande partie, due aux diverses remises de dette dont a bénéficié le pays, mais aussi au remboursement de la dette interne.

**49.- Néanmoins, cette hausse du fardeau n'était pas conjuguée par une hausse des dépenses publiques devant garantir la satisfaction des conditions sociales.** Au cours de cette période, les dépenses publiques n'ont pratiquement pas bougé. Ce qui est synonyme d'un environnement plus difficile pour la population, qui plus est, a été assommée par le séisme de janvier 2010 qui a balayé les structures déjà moribondes de l'économie haïtienne.

**50.- De plus, il a été constaté que la pression fiscale d'Haïti est parmi les taux de pression les plus bas au niveau des caraïbes.** Si l'on se fie aux statistiques de Economic Freedom, la moyenne des taux de pression fiscale pour les caraïbes était 19,8% en 2009, alors qu'Haïti a attendu jusqu'en 2012 pour avoir un taux de pression fiscale de 13%. A cet effet, une hausse d'au moins de 9 points de pourcentage est exigée par la Banque Mondiale pour pouvoir mettre en place les politiques nécessaires.

**51.- Une analyse sur la structure et la nature de la fiscalité a révélé, d'une part, que la fiscalité haïtienne est largement dominée par la TCA à l'importation ; et d'autre part, la quasi totalité des recettes qu'elles soient douanières ou fiscales proviennent de la capitale.**

**52.- Dans une plus large mesure, l'examen de la structure fiscale haïtienne a montré que seulement six (6) impôts et taxes contribuent significativement à expliquer les recettes totales.** Ils sont pour la plupart : la Taxe sur le Chiffre d'Affaires à l'import et à l'interne, les Droits de Douane, les Frais de Vérification, les Impôts sur le Revenu des Individus et des Sociétés.

**53.- Au cours de la dernière décennie, la TCA à l'importation s'est révélée la taxe contribuant le plus aux recettes totales, suivie par les Droits de Douane et les Frais de vérification.** Ce qui, entre autres, souligne la performance de la fiscalité indirecte externe. Et, donc, pour apporter des changements constructifs sur certaines facettes du régime fiscal existant et pour connaître l'évolution de l'efficacité du système fiscal haïtien, il faut tenir compte de l'évolution du niveau des importations.

**54.- Toutefois, un autre angle d'analyse souligne la relative performance de la TCA interne vis-à-vis de la TCA à l'importation.** Cette dernière ne croît pas aussi vite que la TCA interne. Le développement du secteur des services a été le principal facteur évoqué dans l'explication de la supériorité de l'évolution de la croissance de la TCA interne vis-à-vis de la TCA à l'importation. De l'autre côté, l'IRS croît relativement plus vite que l'IRPP, et les Frais de Vérification, pour leur part, accusent une plus grande vitesse que les Droits de Douane au cours de la dernière décennie.

**55.- Au travers des résultats du niveau de concentration des six (6) principaux impôts et taxes, on a pu constater que le système fiscal haïtien est devenu plus transparent.** Toutefois, certaines autres petites taxes continuent à complexifier le système fiscal. Celles-ci devront à la longue être éliminées ou réorientées pour en faire de vrais leviers fiscaux.

**56.- S'il est vrai que l'IRPP s'est révélé une taxe relativement stable, l'IRS n'affiche pas pareille physionomie.** Il apparaît qu'en réalité, les sociétés déclarent leurs pertes sans pour autant déclarer les hausses considérables de revenus dans leur processus d'exploitation. Dans ce même ordre d'idées, les Droits de douane et les Frais de Vérification et dans une moindre mesure la TCA à l'importation se sont révélées comme étant des taxes stables. Tandis que la TCA interne s'est révélée une taxe vraiment très sensible à la conjoncture. L'Etat peut donc plus facilement prévoir des taxes comme FV, DD, IRPP et dans une moindre mesure la TCA à l'importation. Tandis que des taxes comme TCA interne et IRS se sont révélées relativement instables et donc sont difficilement prévisibles. La faiblesse du contrôle de l'assiette de ces taxes est l'un des facteurs évoqués dans l'explication de cette difficulté de prévision.

**57.- En fin de compte, une analyse sur la valeur érodée en TCA interne, a permis entre autres de conclure au fait que : l'œuvre de l'afflux des ONG en Haïti au lendemain du séisme n'était pas sans conséquence sur le niveau de TCA interne.** Face à un taux normal de 10%, le taux effectif de TCA interne pour l'exercice 2010-2011 était de 1.5%. Il en résulte un indice d'érosion de 85% pour une valeur érodée de TCA interne de 3,834.5 milliards de gourdes.

**ANNEXE : DONNÉES FISCALES HISTORIQUE**

Exercice	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
<b>Recettes en % PIB</b>	7.59%	8.33%	8.97%	8.98%	9.67%	10.20%	10.54%	10.71%	11.21%	11.90%	13.15%	12.86%
<b>Depenses en % PIB</b>	10.75%	11.68%	12.42%	11.14%	10.10%	10.80%	12.26%	12.31%	11.49%	14.66%	12.54%	14.23%
<b>Solde budgétaire % PIB</b>	-3.16%	-3.35%	-3.44%	-2.16%	-0.42%	-0.60%	-1.72%	-1.60%	-0.28%	-2.76%	0.60%	-1.37%
<b>Financement interne net en % PIB</b>	3.29%	3.52%	2.45%	2.17%	-0.08%	-0.16%	-0.80%	-0.31%	0.08%	-0.01%	-1.59%	-1.65%
<b>Financement externe net en % PIB</b>	-0.13%	-0.17%	0.62%	0.62%	-0.45%	0.68%	0.20%	1.46%	0.31%	2.24%	1.53%	0.46%
<b>Dette en % PIB</b>	49.60%	54.40%	60.90%	49.90%	47.20%	39%	34.80%	37.80%	28.20%	17.70%	12.20%	15.40%
<b>Taux de croissance PIB reel</b>	-1.04%	-0.25%	0.36%	-3.52%	1.80%	2.25%	3.34%	0.84%	2.88%	-5.42%	5.59%	0.54%

Exercice	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11
<b>TCA à l'importation en % PIB</b>	1.70%	2.08%	2.11%		1.83%	2.37%	2.27%	3.12%	2.02%	3.27%	3.42%
<b>TCA interne en % PIB</b>	0.62%	0.51%	0.70%	0.68%	0.67%	0.81%	0.98%	1.31%	1.39%	1.15%	1.52%
<b>IRS en % PIB</b>	0.39%	0.52%	0.56%	0.83%	0.87%	0.91%	0.92%	0.73%	0.65%	1.27%	1.17%
<b>IRI en % PIB</b>	0.77%	0.64%	0.78%	0.72%	0.96%	0.82%	0.97%	1.17%	1.22%	0.83%	1.06%
<b>Droits douane en % PIB</b>	0.99%	1.09%	1.15%	1.17%	1.23%	1.55%	1.39%	1.38%	1.49%	2.27%	1.66%
<b>Frais verification % PIB</b>	0.84%	0.90%	0.96%	1.05%	1.08%	1.39%	1.25%	1.37%	1.40%	1.50%	1.72%

